

Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

Orientation 17 Maintenir les exploitations agricoles des vallées et la qualité des prairies naturelles

"Le maintien des exploitations agricoles est essentiel aux équilibres socio-économiques et paysagers du territoire. Cela passe par la préservation et l'acquisition des moyens de production (foncier, matériels, bâtiments...), l'accompagnement de la transmission des exploitations et des nouvelles installations et l'amélioration du revenu (valorisation des produits, rétribution des aménités...)."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

Mesures de soutien à l'activité

« Développer l'accueil et l'installation des agriculteurs et bergers dans les vallées ».

Mesures de valorisation :

« Créer de la valeur ajoutée sur les exploitations en développant des produits finis de qualité, les circuits courts et/ou de proximité (magasin de territoire, vente directe, marchés, abattoirs, lieux de transformation, agri-tourisme..) et les filières complémentaires (maraîchage, petits fruits, arboriculture, laine...) »

Valoriser les races animales et les variétés végétales locales »

page 115

Référence ID de l'article : #1332

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-21 11:04